

# PRIX DE SAINT-CLOUD

5ème(P/ 3406), Classe 4 — 11/06/2023 15h20, LA MARTINIQUE

**PLAT, 1.100 meters**, Corde à GAUCHE, Terrain BON LEGER (2,8 )

6.800 (3.400, 1.360, 1.020, 680, 340)

**ARRIVEE OFFICIELLE:** 13 Engagés. 4 Forfaits. 9 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1. 3.86 (Redk : 0.58. 5)

## HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.**

**Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.**

**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Réf. -030

## Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une jument AIR CHIEF AMOUR pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les commissaires ont autorisé la jument AIR CHIEF AMOUR à être montée en piste, son entraîneur n ayant fait la demande dans les délais fixés. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la chute du jockey Kylian CAKIN qui montait le hongre DAVICHOP à 400 mètres du poteau. Après visionnage du film et audition du jockey Kylian CAKIN, les Commissaires ont considéré que la chute était due à un déséquilibre du jockey celui ci n'ayant été gêné par aucun concurrent et n'ayant gêné aucun concurrent. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Stephane LADJADJ en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de la cravache (première infraction : 5 sollicitations). A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Angela THIBAULT en ses explications, lui ont indiqué que la jument MEVALIK sera interdite de courir pour une durée de 8 jours (1ère fois), suite à son refus de s'élancer de sa stalle de départ. La jument AIR CHIEF AMOUR a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

## Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
1	<b>SALSA TIM</b> <u>H.PS. 4 A.</u>	04	Par: KINGSLASA et MISS STREAM (TREMPOLINO)	(Corde:06)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	STEPHANE LADJADJ	60 kg (59,5 kg)	3.400	1.757	670		NNN	D. TIMMERS	
2	<b>AIR CHIEF</b> <b>AMOUR</b> <u>F.PS. 6 A.</u>	01	Par: AIR CHIEF MARSHAL et QUE JE T'AIME (DR FONG)	1/4 (Corde:01)		MR YOHAN MARIE	Y. MARIE	971	FRANCK TORRALBA	62,5 kg (62 kg)	1.360	575	251		ONN	JM. PLASSAN	
3	<b>CHOP LE RETOUR</b> <u>H.PS. 4 A.</u>	05	Par: CAPTAIN CHOP et MA VICTORYAN (KHELEYF)	3/4 (Corde:09)		MR FRANCOIS BORDERIEUX	F. BORDERIEUX	971	JEAN-BAPTISTE VIGIE	59,5 kg (59 kg)	1.020	527	201		ONL	A. CHOPARD	
4	<b>KAKAUDOU</b> <b>RISK F.PS. 4 A.</b>	08	Par: BANYAN TREE et LA CASILINA (EVEN TOP)	1.L (Corde:08)		MR HUGUES JEAN LOUIS	H. JEAN LOUIS	972	GABRIEL BON	57,5 kg (57 kg)	680	351	134		NNL	H. JEAN LOUIS	
5	<b>SHIPMATE</b> <u>H.PS. 11 A.</u>	07	Par: SILVER FROST et NAPATA (SINGSPIEL)	T (Corde:05)		MR RAPHAEL NICOLSON	R. SAINTE ROSE	972	ANTHONY BERNARD	58 kg (57,5 kg)	340	143	62		NNL	EARL LA FERME D'AUGE	
6	<b>FRY F.PS. 6 A.</b>	09	Par: ZOFFANY et FLOATING AWAY (GONE WEST)	14L (Corde:04)		MR DIDIER FRANCISQUE	D. FRANCISQUE	972	WESLEY CAVE (BRB)	56,5 kg (56 kg)					NNL	R. NG	

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
7	<b>BUDDY CHOP H.PS.</b> <u>6 A.</u>	06	Par: VALE OF YORK et BAKEA CHOPE (DEPORTIVO)	4.L (Corde:07)		MR BERNARD MOUTOUSSAMY	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	56,5 kg (57,5 kg)		NNN				A. CHOPARD	
RP	<b>MEVALIK F.PS. 5 A.</b>	03	Par: TRIPLE THREAT et COUSINE (SLICKLY)	(Corde:03)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	59 kg (60 kg)		NNN				G. DUCA	
TB	<b>DAVICHOP H.PS. 5 A.</b>	02	Par: AMADEUS WOLF et CHOPE HISTORY (SOAVE)	(Corde:02)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	KYLIAN CAKIN	62 kg (61,5 kg)		ONN				A. CHOPARD	